



Personnes habilitées dans le cadre d'une succession en cour

Par **MORARD Andre**, le **25/01/2017** à **11:44**

bonjour

Ma question est la suivante.

A la mort de mon père, il y a deux ans, ma sœur et moi avons hérité d'une propriété cette dernière est actuellement exploitée par un agriculteur qui produit de la lavande (culture pérenne)

Le bail doit être reconduit pour neuf ans, par contre je ne sais pas qui en est le réel propriétaire car ma mère en est l'usufruitière et ma sœur et moi avons demandé un étalement pour le paiement des droits de succession qui ne seront payés que dans deux ans, date à laquelle nous en serons propriétaires.

Quelle est donc la personne habilitée à signer le bail afin de le rendre légal.

merci pour votre réponse